

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	12 mai 2017	22 mai 2017
Quorum 64		
Votants 78		
Suffrages exprimés : 78		

**Séance du 31 mai 2017**

N°170531-50

L’an deux mil dix-sept, le 31 mai à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

MM Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEUFILS, Rémy BELLANGER, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, , Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, , , Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Jacques LEFRANCOIS, Yves LÉFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, , Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR  
 M. Alain LETARD représenté par Mme Valérie MORSSALINE

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Mme Valérie MORSSALINE  
 M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
 Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à M. René VIMONT  
 Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
 M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
 Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
 M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à M. Laurent GODEFROY  
 M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
 M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL  
 Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
 M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
 M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET  
 M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
 M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à M. Pascal VANIER

Absents :

- MM Jean-Louis CHAUVENSY, Enrick DEBRABANDERE, Hervé MOUQUET et Mmes Brigitte HATTON Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yvon PESQUET a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**PASE – Régie de recettes des activités socioéducatives – Facturation – somme minimum et délai**  
**N°50**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu le décret N°2017-509 du 7 avril 2017 – art.1 L1611-15 qui fixe désormais à 15€ le seuil de prise en charge des titres de recettes

Il est envisagé de modifier le recouvrement des produits communautaires des Activités Socio-Educatives comme suit :

- Définir le nouveau plafond de facturation,
- Définir le délai maximum dans lequel pourra intervenir la facturation.

La commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » en séance du 16 Mai 2017 a émis un avis favorable,

Le bureau élargi en sa séance du 18 mai 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte de fixer la somme en dessous de laquelle la facturation sera reportée au mois suivant à 15 €.**
- **autorise le Président à envoyer la facture d'un montant inférieur ou égal à 15€ dans un délai maximum de 6 mois systématiquement aux familles.**
- **accepte d'appliquer cette modalité à compter de juillet 2017.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Par délégation du Président

Le Vice-président

Jérôme LHEUREUX

PO



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 30 - Séance du 31/05/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture 08/06/17

Date de publication : 08/06/17 Le Président,

G. COLIN

PO



Jérôme LHEUREUX

Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170531-170531-50-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2017  
Date de réception préfecture : 08/06/2017

\_\_\_\_\_

THE  
STATE OF  
NEW YORK

IN SENATE  
JANUARY 15, 1913.

*[The remainder of the page contains a large, faint diagonal watermark or bleed-through from the reverse side of the document.]*